



Rencontres photographiques de Cherbourg 2015 (Mois de la Photographie 2015)

Règlement

Article 1 : Les rencontres photographiques sont organisées par le Club Photo du Nord-Cotentin Cherbourg, conjointement avec la ville de Cherbourg-Octeville.

Article 2 : Les photographies sélectionnées par le jury seront exposées à la salle des fêtes de Cherbourg dans le cadre du mois de la photo.

Article 3 : Quatre catégories sont prévues :
«Communication» et «sujet libre» en Noir et Blanc et Papier Couleur.

Article 4 : La participation à ces rencontres est ouverte aux photographes amateurs des départements : 14, 22, 27, 29, 35, 50, 56, 61, 76.

Article 5 : Les photographies numériques et argentiques sont admises.

Article 6 : Le nombre de photos est limité à 4 par auteur et 25 par club, toutes catégories confondues.

Article 7 : Toute liberté est laissée aux auteurs en ce qui concerne le format de la photo. Les photos seront impérativement montées sur carton rigide (0.8 à 2 mm d'épaisseur maxi), sans système d'accrochage, dans le format 30 x 40 cm sans verre.

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire les photos exposées dans l'intérêt de la manifestation.

Article 8: Les photos ayant été soumises les années précédentes, que ce soit en noir et blanc et papier couleur, seront éliminées.

Article 9: Au dos de chaque épreuve, il sera mentionné en haut et à gauche: le nom de l'auteur, le titre de la photo ainsi que le numéro d'ordre du bordereau récapitulatif. Pour les membres de club, le nom de celui-ci devra également figurer.

Article 10: Chaque colis sera accompagné d'un bordereau d'envoi récapitulatif, d'une étiquette à l'adresse de l'expéditeur et il conviendra de joindre au minimum une somme identique à l'affranchissement d'origine par chèque de préférence, libellé à l'ordre du Club Photo du Nord-Cotentin de Cherbourg pour le retour des images.

Article 11: Les envois devront être adressés à l'adresse suivante avant le 7septembre 2015:

Véronique LEVAUFRE
48, rue Jean Moulin
50120 EQUEURDREVILLE
06 33 64 26 10

veronique_Levaufre@orange.fr

L'emballage sera assez solide pour permettre la réexpédition (après l'exposition).

Article 12: Les organisateurs s'engagent à prendre le plus grand soin des œuvres qui leur seront confiées, mais dégagent toute responsabilité en cas de dommage ou de perte.

Article 13: La participation à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Les décisions du jury seront sans appel.

Article 14: Des prix seront attribués aux meilleurs auteurs et clubs. Les lauréats des 2 années précédentes ne pourront pas obtenir de nouvelles récompenses. Il ne sera attribué qu'un seul lot par auteur primé.

Article 15: Un catalogue sera édité et adressé à chaque participant lors du renvoi des photos. Le choix des images le constituant est du ressort du CPNC, toutefois pour augmenter vos chances de voir vos images y figurer, la fourniture de fichiers informatiques est recommandée (2480 pixels pour le plus grand côté de l'image (21cm en 300dpi)), soit lors de l'envoi des images soit sur demande du CPNC.

Article 16: Les résultats et le catalogue accompagneront les images lors de leur renvoi après l'exposition.

Date limite de réception : 07 Septembre 2015

Jugement : Septembre 2015

Exposition : du vendredi 23 Octobre au jeudi 12 Novembre 2015 inclus

Siège et animations : O.S.F.- C.A.F. -54 boulevard Schuman - 50100 Cherbourg
Correspondance (président) : Christian JEZEQUEL - 4, rue Montmartre - 50470 LA GLACERIE
Tel: 06 29 32 84 72

Demande d'informations: contact.cpnc@laposte.net